



Quelles indemnités pour une rupture conventionnelle du contrat

Par **marie59**, le **05/12/2012** à **00:21**

Bonjour, rnrnQuestions pour un licenciement à l'amiable, une rupture conventionnelle de contrat de travail, avec plus de 3 ans d'ancienneté. rnrnA quelles indemnités ai-je droit? (congés payés, une éventuelle somme représentant le préjudice qui découle de la rupture du contrat (dans ce cas combien de mois de salaire?), indemnisation du DIF, autre?, ...). rnrnSur mon contrat de travail est stipulé que mon préavis est fixé à 1 mois ("... la durée du délai congé réciproque de démission ou de licenciement est de un mois"), or le code du travail indique qu'après 2 ans d'ancienneté, le préavis doit être fixé à 2mois. Dois-je me référer aux écrits du contrat ou à la loi?rnrnMerci pour vos réponses!